



# BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

## PREAVIS DU BUREAU DU CONSEIL N° 18-4/21

Au Conseil communal de et à Chavornay

1373 Chavornay, le 2 août 2021.

### Traitements et vacations divers – Conseil communal – Législature 2021 - 2026.

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Au début de cette nouvelle législature, il y a lieu d'examiner, pour les 5 prochaines années, les nouveaux traitements et vacations divers du Conseil communal.

En application de l'art. 16, lettre n) du règlement du Conseil communal de Chavornay, le Conseil communal délibère sur :

- la fixation des indemnités éventuelles des membres et du secrétaire du Conseil communal ainsi que des membres des Commissions (art. 29 de la Loi sur les communes) ;

Art. 29 :

*Sur proposition du bureau. le conseil communal fixe les indemnités des membres du Conseil, du président et du ou de la secrétaire et, cas échéant, de l'huissier.*

*Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature.*

Au début de chaque législature, une Commission du Conseil communal examine cette question et présente son rapport au Conseil.

Le Bureau prie donc le Conseil communal de se prononcer sur les indemnités et vacations diverses versées aux membres du Conseil communal.

Nous vous donnons, ci-après, les traitements et vacations qui sont en vigueur depuis 2017.

## TRAITEMENTS ET VACATIONS.

### Législature depuis 2017 - 2021.

#### CONSEIL COMMUNAL :

Président	Fr. 500. -- / an
Président, par séance du Conseil communal	Fr. 80. -- / séance
Vice-présidents	Fr. 25. -- / séance
Scrutateurs	Fr. 25. -- / séance
Membres du bureau	Fr. 25. -- / séance
Idem pour élections et votations	Fr. 25. -- / heure
Conseillers communaux	Fr. 25. -- / séance
Secrétaire fixe	Fr. 35. -- / l'heure

#### COMMISSIONS :

Rapporteur et membres	FR. 25. -- / l'heure.
-----------------------	-----------------------

Pour la législature 2021-2026, le bureau du Conseil communal propose les traitements et vacations suivants :

#### CONSEIL COMMUNAL :

Président	Fr. 500. -- / an
Président, par séance du Conseil communal	Fr. 80. -- / séance
Vice-présidents	Fr. 25. -- / séance
Scrutateurs	Fr. 25. -- / séance
Membres du bureau et secrétaire suppléante	Fr. 25. -- / séance
Idem pour élections et votations	Fr. 25. -- / heure
Conseillers communaux	Fr. 25. -- / séance
Secrétaire	Fr. 35. -- / l'heure

#### COMMISSIONS :

Rapporteur et membres	FR. 25 -- / l'heure.
-----------------------	----------------------

Au vu de ce qui précède, le Bureau du Conseil propose au Conseil communal de Chavornay à prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis du Bureau du Conseil :
- ouï le rapport de la Commission ad hoc;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### d é c i d e :

Les traitements et vacations du Conseil communal sont les suivants :

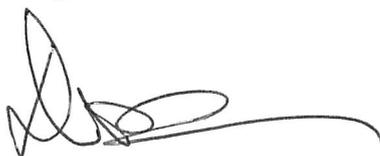
### CONSEIL COMMUNAL :

Président	Fr. 500. -- / an
Président, par séance du Conseil communal	Fr. 80. -- / séance
Vice-présidents	Fr. 25. -- / séance
Scrutateurs	Fr. 25. -- / séance
Membres du bureau et secrétaire suppléante	Fr. 25. -- / séance
Idem pour élections et votations	Fr. 25. -- / heure
Conseillers communaux	Fr. 25. -- / séance
Secrétaire fixe	Fr. 35. -- / l'heure

### COMMISSIONS :

Rapporteur et membres FR. 25 -- / l'heure.

Le président :



Alain HUSSON



La secrétaire :



M-C. SCHNEITER